

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 05794
Numéro SIREN : 827 480 559
Nom ou dénomination : A.D. EVENEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2022 sous le numéro de dépôt 20893

A.D. EVENEMENTS
2 Rue du Vallon
94440 MAROLLES EN BRIE
SAS au capital de 10 000 Euros
RCS CRETEIL : 827 480 559

*Certifié Conforme
à l'original.*

PROCES-VERBAL

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	19 SEP. 2022
SOUS LE N° 20893	

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Vendredi 29 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-neuf juillet à 10 heures, les associés de la société, se sont réunis à Marolles en Brie, 2 Rue du Vallon, sur convocation du Président Directeur Général en date du lundi vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle est présidée par Monsieur DESLOT Alain en qualité de Président Directeur Général.

Le président constate que les associés dont la liste suit sont présents ou représentés, à savoir :

- | | |
|-------------------------|-------------------------------|
| - Monsieur DESLOT Alain | propriétaire de 1 520 actions |
| - Madame MARLIN Myriam | propriétaire de 480 actions |

Monsieur le président déclare que, les conditions de quorum étant satisfaisantes, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau par le président :

- Les pouvoirs des associés représentés.
- La feuille de présence
- Le rapport du Président Directeur Général
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux associés dans les délais requis, à l'occasion de la convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

Paraphes MM A.D

- 1. Approbation de l'inventaire de l'exercice clos le 31/12/2021**
- 2. Approbation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/2021**
- 3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021**
- 4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2021**
- 5. Reconstitution intégrale des fonds propres**
- 6. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales**

Le président déclare alors la discussion ouverte

Aucun associé ne désirant plus prendre la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle après avoir entendu la lecture du rapport du Président Directeur Général décide d'approuver l'inventaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle après avoir entendu la lecture du rapport du Président Directeur Général décide d'approuver le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle après avoir entendu la lecture du rapport du Président Directeur Général décide d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle après avoir entendu la lecture du rapport du Président Directeur Général décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la façon suivante :

- 108 342 Euros en report à nouveau créditeur**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de la reconstitution intégrale des fonds propres, dans les délais légaux impartis, au 31/12/2021.

Cette reconstitution fait suite au résultat bénéficiaire de 108 342 Euros au 31/12/2021, qui a été placé en report à nouveau créditeur.

L'assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte qu'une déclaration modificative de reconstitution des capitaux propres sera effectuée au registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidence et les associés présents ou représentés.

